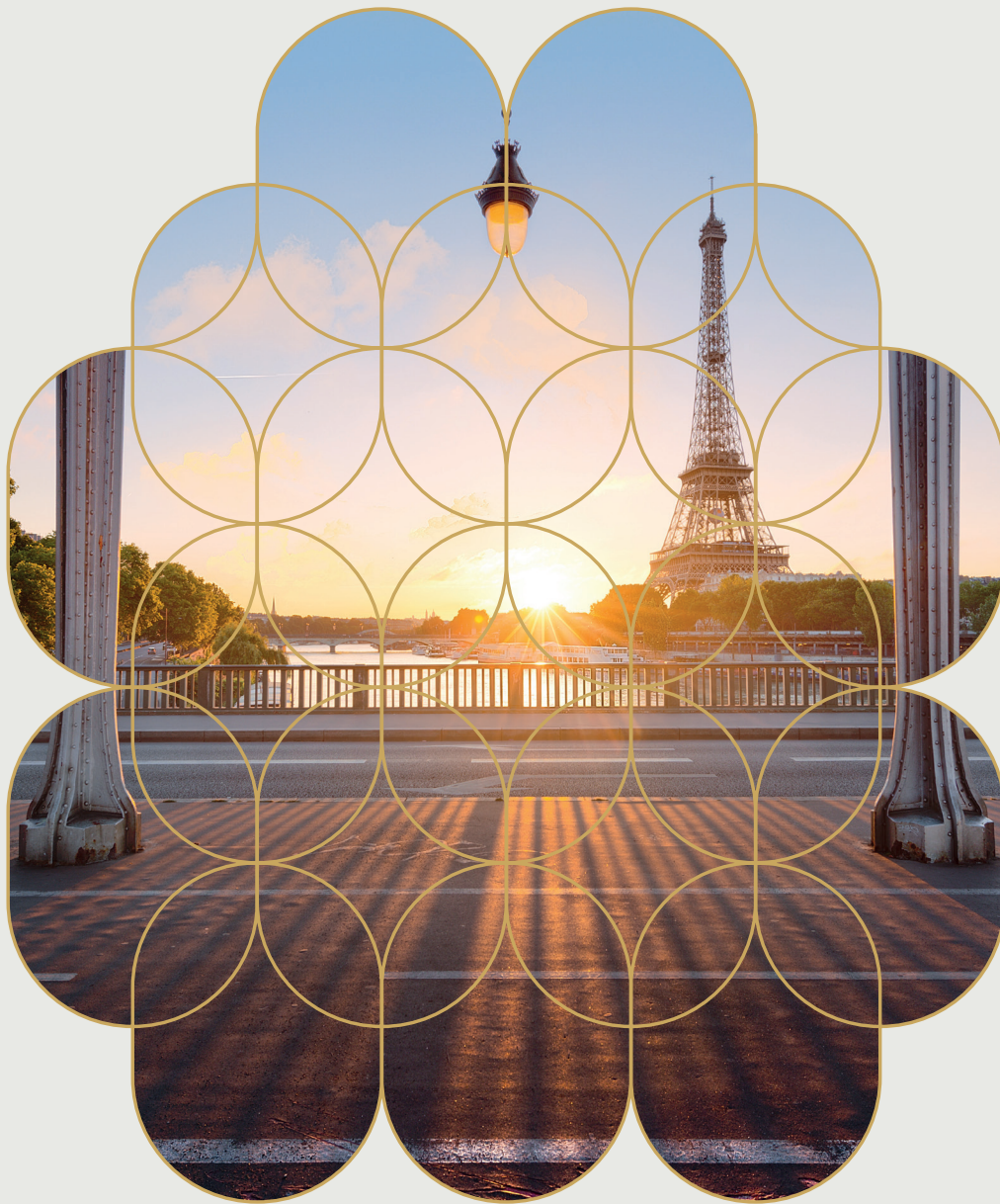




2023



RAPPORT DE GESTION

LE MOT DU PRÉSIDENT



L'année 2023 aura été une année de rebond des marchés financiers, malgré un climat géopolitique toujours plus instable, voire dramatique, en cette fin d'année. Mais l'économie a su se montrer robuste grâce à une inflation en recul et une consommation soutenue, des facteurs dont AGRICA ÉPARGNE a su tirer profit dans le cadre de sa gestion au service du Groupe AGRICA et de ses affiliés.

Christophe Noël
PRÉSIDENT

C'est un grand honneur de m'adresser à vous pour la première fois en tant que président d'AGRICA ÉPARGNE. Depuis le 1^{er} janvier 2024, je succède à Bernard Lolliot, qui, après douze années remarquables à la tête de notre société, laisse derrière lui un héritage de stabilité et de croissance. Je tiens à saluer son travail, car il a su guider AGRICA ÉPARGNE à travers les fluctuations d'une conjoncture parfois imprévisible, tout en consolidant notre réputation et notre position sur les segments de la gestion d'actifs, de l'épargne salariale et de l'investissement responsable.

C'est avec un profond respect que je reprends le flambeau, conscient du rôle et des défis qui nous attendent, ayant à cœur de faire perdurer les valeurs paritaires et solidaires d'AGRICA ÉPARGNE, société également intimement liée au monde agricole.

Les marchés actions auront offert de belles performances en 2023. Notre gestion d'actifs a pu profiter notamment de l'élan de croissance provoqué dans le secteur des technologies par l'intelligence artificielle sur lequel nous continuons d'être exposés. Par ailleurs, nous avons habilement su tirer parti de la volatilité induite par le resserrement monétaire



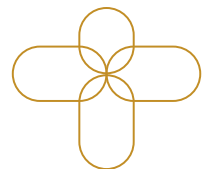
19 ANNÉES

d'expertise en gestion
de portefeuille responsable



8 AGENCES

Proximité avec nos clients



14

collaborateurs

sur le marché obligataire par une sélection rigoureuse d'entreprises peu endettées.

La bonne tenue des marchés financiers, États-Unis en tête, contraste avec un climat de tension et des conflits qui perdurent en Ukraine et au Moyen-Orient. Le découplage économique constaté l'année dernière entre les États-Unis, l'Europe et la Chine s'accroît. La première économie mondiale continue d'ailleurs de surprendre par son incroyable résilience, un marché de l'emploi dynamique et une consommation soutenue, et ce malgré un endettement fédéral et un déficit élevé. La santé économique européenne est plus ténue, mais le ralentissement de l'inflation est un élément positif qui permet d'entrevoir une baisse des taux en 2024. Cette évolution est cruciale, car elle influence directement les stratégies d'investissement de notre activité de gestion d'actifs.

Sur le front de l'épargne salariale et de l'investissement socialement responsable, les nouvelles réglementations, comme la loi sur le partage de la valeur ou relative à l'industrie verte, renforcent notre engagement à promouvoir une croissance durable et équitable. Ces lois visent à orienter davantage l'épargne vers des produits responsables et à faciliter le financement de projets verts, ce qui est en parfaite adéquation avec notre mission de soutien d'une économie plus vertueuse et inclusive. Par ailleurs, nous demeurons attentifs aux autres évolutions réglementaires qui contribuent à façonner notre secteur, comme la CSRD ou DORA.

2022 aura été l'occasion de nous renforcer sur le plan technique et humain avec notamment la création d'une équipe de middle office et l'arrivée de nouveaux collaborateurs dans notre équipe de gestion.

Inlassablement engagés dans l'évolution de nos offres, nous mettons un accent particulier sur la digitalisation. Le lancement de notre nouveau portail distributeur a déjà porté ses fruits, attirant près d'une centaine de nouveaux clients au cours de l'année 2023. Nous avons de grandes ambitions pour développer l'actionnariat salarié, en particulier auprès des entreprises non cotées. Nous sommes convaincus que

ce segment connaîtra une croissance significative dans les années à venir.

En 2023, nos activités ont généré un chiffre d'affaires en progression significative, dépassant les 15 % pour atteindre 4,618 milliards d'euros à la clôture de l'année. Bien que notre résultat net de 297 000 euros reste positif, il affiche une légère régression par rapport à l'année précédente. Cette diminution s'explique par d'importants investissements stratégiques, notamment dans des opérations de communication et des conseils spécialisés en matière d'ESG, essentiels pour rester à la pointe. Par ailleurs, nous avons renforcé nos mesures de cybersécurité pour assurer une protection optimale de nos données et celles de nos clients.

Grâce à notre volonté de renforcer notre communication et de partager nos convictions, la *Lettre d'AGRIC A ÉPARGNE* a vu le jour en janvier de l'année précédente. Ce canal de communication, désormais établi comme un rendez-vous régulier incontournable pour nos clients, illustre notre engagement de transparence, reflétant ainsi notre désir de construire une relation de confiance et de proximité durable.

Le deuxième trimestre de l'année 2024 est déjà entamé, et la gestion de portefeuille se trouve à un carrefour stratégique, marqué par un environnement économique et géopolitique global disparate et incertain. Pour autant, nous sommes confiants dans notre faculté à manœuvrer dans un tel contexte, à saisir les opportunités qui se présenteront et à continuer d'œuvrer dans le sens d'une finance plus responsable et éthique, engagée pour un développement durable et bénéfique pour toutes les parties prenantes.

2024 est enfin l'occasion de célébrer les 20 ans d'AGRIC A ÉPARGNE : 20 ans d'engagements forts, d'expériences solides, mais d'ambitions neuves, portées par des équipes expertes, à taille humaine et dans une entreprise robuste. Alors que je prends mes fonctions, je souhaite exprimer ma pleine confiance envers nos équipes et nos associés pour piloter notre entreprise vers de nouveaux succès et renforcer notre position sur le marché. ●



2,8 MDS
de gestion d'actifs

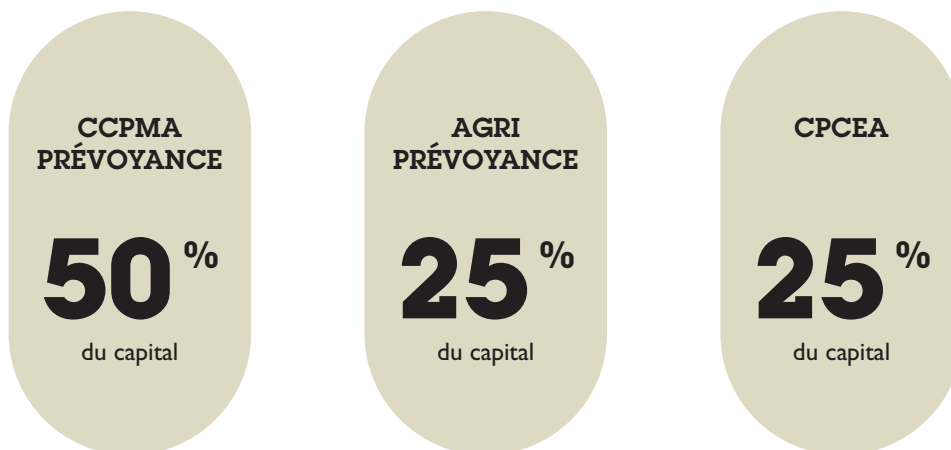


100 %
de notre offre d'épargne
salariale en fonds de partage
pour un impact sociétal



100 %
d'épargne salariale
et retraite Pacte compatible

AGRICA ÉPARGNE, filiale à 100 % des trois institutions de prévoyance du Groupe **AGRICA**, selon la répartition suivante :



→ À propos du Groupe **AGRICA**

Le Groupe **AGRICA** est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des salariés du monde agricole en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance et de santé.

Avec plus de 700 000 bénéficiaires d'une pension de retraite complémentaire à ce jour et plus de 1,4 million de cotisants dans 236 800 entreprises, **AGRICA** est le groupe de référence du monde agricole. Les entreprises clientes d'**AGRICA** appartiennent aux différents secteurs du monde agricole, tels que les entreprises de production, les coopératives, les organismes professionnels agricoles et activités connexes.

→ www.groupagricar.com



Sommaire

L'activité gestion d'actifs.....	6
L'activité investissement responsable.....	9
L'activité épargne salariale et retraite.....	12
Les comptes annuels.....	15
Les conventions.....	18
Les résolutions.....	19

→ Une équipe d'experts de la gestion de portefeuille et de l'épargne salariale et retraite



1. Émilie WARGNIER 2. Patrick LEROY 3. Florence BIHOUR-FREZAL 4. Emmanuelle FERREIRA 5. Augusta ROHAUT 6. Thomas CUIILLIER
7. Alexis BOUNIF 8. Yann CARRE 9. Mariama SOUMARE 10. Bénédicte BOU CHEBEL 11. Nora SAB 12. Pierre GROBON 13. Baran UFAK
14. Mousbaou TAHIR

→ Responsabilité sociétale environnementale (RSE)

La création d'AGRIC A ÉPARGNE en 2004 a eu pour objectif de proposer une gestion d'actifs et d'épargne salariale et retraite dans une perspective de long terme. Cet objectif se traduit dans notre engagement depuis 19 ans d'accompagner les projets d'avenir de nos collaborateurs, des entreprises, des salariés et leurs familles, du monde agricole à travers une responsabilité sociétale environnementale transparente et une gestion performante et engagée des investissements.

Notre stratégie (RSE) est un sujet global et quotidien qui se manifeste à travers notre responsabilité sociale d'employeur mais aussi en tant que société de gestion engagée faisant la promotion d'une philosophie d'investissement performante et de conviction.

Nous avons souhaité travailler avec nos collaborateurs autour d'un projet professionnel et personnel équilibré et performant tenant compte de leur évolution de carrière à travers des formations, des outils et services performants adaptés aux besoins de leur métier. Des dispositifs sociaux de haut niveau pour tous les collaborateurs s'y ajoutent tant sur le plan de la protection sociale, de la prévoyance ou de la retraite supplémentaire que sur le plan alliant vie professionnelle avec projets personnels notamment via un accord de télétravail, des dispositifs épargne salariale et retraite motivants renforcés en 2023 avec un dispositif abondement complémentaire, ou un lieu de travail agréable et facile d'accès permettant de privilégier la mobilité durable pour tous les déplacements.

Concernant nos partenaires, nous favorisons des acteurs de proximité, engagés et performants dans leur expertise, nous permettant

d'allier respect de nos valeurs, impact carbone, création d'emplois et développement de notre territoire.

Enfin, engagé depuis près de 15 ans pour répondre aux enjeux du développement durable mais aussi pour permettre à ses clients institutionnels et épargnants de donner du sens à leurs investissements, AGRICA ÉPARGNE poursuit avec conviction sa stratégie ESG et climat en ligne avec la charte ISR du Groupe AGRICA.

Cette approche, inscrite dans une démarche d'amélioration continue, vise à ce que l'ensemble des fonds soit analysé sous un prisme ESG, et plus particulièrement à proposer trois fonds promouvant des caractéristiques ESG et climat.

Cette dynamique est complétée pour nos fonds ouverts et en épargne salariale d'une approche 100 % fonds de partage amorcée en 2021 et totalement opérationnelle en 2022, visant un impact sur le territoire à travers l'engagement de la société de gestion de reverser chaque année une partie de ses frais de gestion à des organisations tournées vers la santé pour tous – Siel Bleu et Clinatéc – sans coût supplémentaire pour nos épargnants. ●



Notre mission dans le cadre de la gestion d'actifs

Après un choc inflationniste d'une ampleur inédite, l'année 2023 est caractérisée par une phase de désinflation et par une économie mondiale plus robuste qu'escompte grâce à la vigueur de l'économie américaine, créant un environnement favorable aux actifs risqués.



Après une année 2022 marquée par un retour de l'inflation qui a forcé les banques centrales à entamer un cycle de resserrement monétaire parmi les plus forts de l'histoire, l'année 2023 a été caractérisée par une phase de désinflation salutaire et une économie mondiale plus robuste qu'initialement anticipe.

Les derniers chiffres d'inflation se sont élevés à +2,9 % et +3,4 % en décembre 2023 sur un an glissant en zone euro et aux États-Unis respectivement contre un pic de l'ordre de 10 % en 2022 des deux côtés de l'Atlantique.

AGRICA ÉPARGNE propose à ses clients, épargnants individuels et investisseurs institutionnels, une gestion reposant sur quatre grands principes :

- le respect de l'**horizon d'investissement** en sélectionnant l'actif le plus adapté à la durée de placement envisagé ;
- des **convictions** fortes qui justifient, de manière concrète, chacun de nos actes de gestion ;
- une prise en compte responsable et volontariste de tous les **enjeux ESG** ;
- une volonté de transparence dans les méthodes et produits utilisés, permettant d'appréhender simplement les objectifs et les résultats de la gestion.

Nos quatre grands principes de gestion se traduisent dans chacune de nos expertises de gestion :

- dans la **multigestion en actions, expertise historique** (sélection de fonds externes) pour le compte des trois institutions de prévoyance du Groupe AGRICA ;
- dans les **fonds d'épargne salariale (FCPE)** en actions, en obligations et au travers de trois fonds "profilés" ;
- dans un mandat et un fonds d'**allocation d'actifs** au bénéfice d'investisseurs institutionnels ;
- dans les deux fonds **actions en direct sur la zone euro** dont l'un a pour particularité d'être tourné vers la santé et l'environnement tout en étant également un **fonds de partage**.

S'agissant du cycle économique, la dynamique des États-Unis a pris à contrepied la plupart des économistes qui anticipaient une progression très modeste du PIB début 2023.

La consommation des ménages, principal moteur de l'économie américaine, est restée extrêmement dynamique, soutenue par des salaires réels en progression et un taux de chômage proche des plus bas historiques.

Le PIB des États-Unis devrait ainsi progresser de 2,5 % en 2023. L'économie européenne est dans une situation plus morose mais a réussi à échapper à la récession et devrait progresser à un rythme inférieur à 1 % en 2023.

Quant à la Chine, l'objectif officiel de 5 % de croissance du PIB en 2023 devrait être légèrement dépassé même si les perspectives sont assombries par le marasme du secteur immobilier.

Sur le plan microéconomique, les bénéfices par action des entreprises européennes n'ont pas connu de révisions baissières majeures malgré le

durcissement des conditions financières, et les niveaux de valorisation du MSCI EMU restent légèrement en deçà des moyennes historiques.

Les marchés financiers ont une nouvelle fois dû s'adapter à la volatilité des données économiques, au discours des banquiers centraux et à un contexte géopolitique tendu.

Une économie plus résiliente que prévu couplée à une inflation qui confirme sa trajectoire de modération auront finalement été les thèmes majeurs de l'année 2023 et ont permis aux principaux indices de clôturer l'exercice à proximité de leur plus haut historique.

Le MSCI EMU s'est ainsi adjugé une performance de +18,8 % alors que le S&P 500 et le Nasdaq ont affiché des hausses annuelles en dollars de respectivement 26,3 % et 44,7 %.

En termes de styles, l'indice MSCI EMU "Croissance" enregistre une performance de +19,5 % principalement grâce à la technologie (+35,6 %) et surperforme légèrement son homologue "Value", qui termine l'année à +18,4 % grâce à une bonne performance du secteur financier (+23,5 %).



Emmanuelle FERREIRA
DIRECTRICE
GÉNÉRALE ADJOINTE



Yann CARRÉ
RESPONSABLE
DE LA MULTIGESTION

Les effets des politiques monétaires portent leurs fruits et l'inflation se rapproche du niveau cible des banques centrales. En parallèle, le scénario d'un "soft landing" de l'économie mondiale grâce au dynamisme des États-Unis est le plus probable.

→ Encours et performance de nos gestions

Les encours gérés par AGRICA ÉPARGNE représentent à fin 2023 2,8 milliards d'euros et sont répartis sur quatre typologies de gestion :

- 8 FCPE,
- 2 FIA actions zone euro en multigestion,
- 2 FIA actions zone euro en direct,
- 1 mandat et 1 FIA d'allocation tactique.

>>> LES FCPE

Les encours

(Exprimés en K€)	2023	2022	2021
AGRICA ÉPARGNE Obligataire	11 397	9 975	10 014
AGRICA ÉPARGNE Défensif	36 228	34 167	37 230
AGRICA ÉPARGNE Équilibre	32 675	28 112	29 476
AGRICA ÉPARGNE Dynamique	24 159	20 182	20 808
AGRICA ÉPARGNE Long Terme	5 503	4 095	3 923
AGRICA ÉPARGNE Actions Responsables	2 659	1 355	62
AGRICA Obligataire Long Terme	28 384	4 870	-
AGRICA Convictions Long Terme	134 723	17 397	-
TOTAL	275 728	120 152	101 514

La collecte nette totale en épargne salariale et retraite s'est élevée à 137 M EUR en 2023, dont 132 M EUR pour les FCPE dédiés à l'épargne retraite que sont AGRICA Obligataire Long Terme et AGRICA Convictions Long Terme. Outre ces deux FCPE récemment créés, c'est AGRICA ÉPARGNE Équilibre qui a connu la plus forte croissance avec une collecte nette de 1,8 M EUR cette année.

Les performances

	2023	2022	2021
AGRIC A ÉPARGNE Obligataire	5,21 %	-9,20 %	-1,64 %
AGRIC A ÉPARGNE Défensif	7,63 %	-10,76 %	2,74 %
AGRIC A ÉPARGNE Équilibre	9,68 %	-13,00 %	10,70 %
AGRIC A ÉPARGNE Dynamique	12,66 %	-11,98 %	17,33 %
AGRIC A ÉPARGNE Long Terme	11,25 %	-17,29 %	30,02 %
AGRIC A ÉPARGNE Actions Responsables*	20,11 %	-16,43 %	-
AGRIC A Obligataire Long Terme**	6,27 %	-	-
AGRIC A Convictions Long Terme**	15,14 %	-	-

* Fonds créé en août 2021.

** Fonds créés en juillet 2022.

Portés par l'excellente tenue des marchés actions et obligations, tous nos FCPE ont clôturé l'année 2023 avec des performances largement positives.

>>> LES FIA ACTIONS ZONE EURO EN MULTIGESTION

Les encours

(Exprimés en K€)	2023	2022	2021
Encours	848 123	657 381	850 594

Les FIA gérés en multigestion ont enregistré deux souscriptions et un rachat en 2023, résultant sur une collecte nette positive de 49,1 M EUR. La hausse des marchés actions et obligataires a, par ailleurs, fortement contribué à la progression des encours cette année.

>>> LES FIA ACTIONS ZONE EURO EN DIRECT

Les encours

(Exprimés en K€)	2023	2022	2021
Encours	418 670	254 352	291 190

Les FIA Actions zone euro en direct ont enregistré une croissance de leurs encours significative grâce à un double effet positif provenant d'une collecte nette positive et d'un effet marché très favorable.

>>> MANDAT ET FIA D'ALLOCATION TACTIQUE

Les encours

(Exprimés en K€)	2023	2022	2021
Encours	1 228 745	1 145 266	1 278 552

Les fonds d'allocation tactique ont enregistré deux rachats en 2023, localisés sur le FIA AE Flexible, représentant une décollecte de 37,5 M EUR. L'effet marché a, là aussi, été très favorable et compense largement la décollecte observée.

→ Perspectives de marchés 2024

Après une hausse proche de 10 % au 4^e trimestre 2023, les bourses mondiales ont enregistré une progression équivalente au 1^{er} trimestre 2024 et enchaînent des records historiques. Cet optimisme repose sur le scénario de plus en plus probable d'un atterrissage en douceur de l'économie mondiale alors que l'inflation marque le pas et que la FED et la BCE envisagent de commencer à assouplir leur politique monétaire.

Le cycle économique mondial est principalement soutenu par le dynamisme impressionnant de l'économie américaine qui devrait enregistrer une croissance de son PIB en 2024 supérieure à 2 % pour la 2^e année consécutive. La désynchronisation des cycles économiques continue donc de s'accroître entre les grandes régions. La zone euro devrait tout juste échapper à la récession cette année tandis que la Chine s'est fixé comme objectif 5 % de croissance de son PIB, un niveau satisfaisant mais en deçà du rythme pré-Covid.

Dans ce contexte, les bénéfices par action des entreprises devraient connaître une nouvelle année de progression. Les bénéfices des entreprises américaines devraient enregistrer une croissance à deux chiffres en 2024 alors que ceux des entreprises européennes devraient progresser de l'ordre de 5 %.

Le boom de l'intelligence artificielle constitue un autre facteur d'optimisme sur les marchés en raison des gains de productivité que cette révolution technologique pourrait générer pour les entreprises dans de nombreux secteurs d'activité. Les résultats et des perspectives spectaculaires de la société américaine NVIDIA, leader mondial dans la conception de semi-conducteurs dédiés à l'intelligence artificielle, illustrent parfaitement cet engouement.

Si des raisons fondamentales de rester optimistes sur les actifs risqués pour le reste de l'année sont donc fondées, il est également légitime de prendre en considération les risques

qui pourraient enrayer la confiance des investisseurs. La soutenabilité d'un endettement mondial élevé, avec un déficit public supérieur à 5 % aux États-Unis et en France cette année et un poids croissant du service de la dette dans les dépenses publiques, pourrait devenir une préoccupation.

Par ailleurs, les risques géopolitiques s'enlisent avec plusieurs foyers de déstabilisation en Ukraine et au Moyen-Orient notamment. Enfin, la prochaine élection américaine pourrait raviver les tensions diplomatiques et la guerre commerciale avec la Chine en cas de victoire du candidat républicain.

En conclusion, nous restons constructifs sur les actions en privilégiant les thèmes de croissance structurelle tels que la digitalisation et l'intelligence artificielle, la santé ou la transition énergétique.

Les obligations constituent également une classe d'actif intéressante avec un portage attractif grâce à la hausse des rendements. ●

Notre mission d'investisseur de conviction depuis 2008

Depuis 2008, AGRICA ÉPARGNE considère le développement durable comme un facteur de performance à long terme. AGRICA ÉPARGNE a dès lors déployé une démarche d'amélioration dans le cadre des investissements visant à ce que les critères ESG fassent partie des éléments pris en compte dans les décisions d'investissement. Ainsi, pour certains des fonds AGRICA ÉPARGNE, les critères ESG constituent un élément déterminant d'investissement.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre exigeant des Principes pour l'investissement responsable, dont est signataire le Groupe AGRICA. Elle est le fruit des valeurs phares du paritarisme, de l'engagement durable, de la solidarité, de la responsabilité et repose sur notre engagement et notre capacité à nous inscrire activement dans un environnement en évolution constante.

Pour Patrick Leroy, directeur général délégué : « Notre ADN, empreint des préoccupations liées à la protection sociale et à la santé, s'inscrit dans notre stratégie de performance financière qui vise à proposer une gestion avec un prisme environnement, social et de bonne gouvernance en lien avec les enjeux de notre siècle. Volontairement tournée dans l'identification des solutions d'avenir et des entreprises durablement performantes, notre approche engagée vise un impact sociétal tangible sur le territoire, en rétrocédant des frais de gestion au profit d'organisations de terrain via nos fonds de partage en épargne salariale ou notre fonds AGRICA ÉPARGNE Euro Responsable. »

En 2023, AGRICA ÉPARGNE a été aux côtés tant de ses clients pour concilier performance financière et engagement social, environnemental et réglementaire que des parties prenantes de référence afin d'identifier des pistes de progression sur la biodiversité, le climat ou la transparence des reportings.



Au-delà des démarches d'évaluation de la température des investissements, du suivi des risques de transition ou physique, des principales incidences négatives ou de la mesure de la part des activités durables au sens de la réglementation Taxonomie, nous avons également progressé sur les démarches de biodiversité afin de prendre part aux efforts de la COP15, qui s'est tenue du 7 au 19 décembre 2022 à Montréal, au Canada, pour adopter le nouveau cadre mondial de la biodiversité pour la décennie 2020-2030.

Ces démarches visent à nous inscrire toujours davantage dans une performante financière engagée où l'ensemble de nos fonds est

analysé sous un prisme ESG, et plus particulièrement pour nos trois Fonds promouvant des caractéristiques ESG et climat. Cette démarche a également bénéficié aux prestations de conseil que nous réalisons auprès du Groupe AGRICA, de l'Alliance professionnelle Retraite sur près de 14 milliards d'euros d'encours.

En collaboration avec l'agence de notation extra-financière Moody's ESG (anciennement Vigeo Eiris), les ressources de l'ONG Urgewald sur les énergies fossiles, et les cabinets Proxinvest, Deloitte, Francis Lefebvre, notre approche combine analyse ESG best in class, exclusion, suivi des controverses, analyse climatique (transition énergétique, carbone, charbon thermique) et dialogue actionnarial.

Aucune dimension ne l'emporte sur l'autre, car nous considérons que la transition climatique ne pourrait se faire sans une transition sociale, accompagnée d'une gouvernance responsable.

Ce prisme ESG et climat s'adapte aux modalités spécifiques de chaque type de gestion : gestion en direct ou multigestion.

Toutefois, la synthèse du 6^e rapport du GIEC publié en début d'année nous alerte une nouvelle fois et nous invite à aller plus loin au regard

L'ACTIVITÉ INVESTISSEMENT RESPONSABLE

des aspects tant de température que de budget émissions carbone. En effet, la planète n'a jamais eu aussi chaud qu'en 2023, et la trajectoire de réchauffement se situe d'ici 2100 entre 2,2 °C et 3,5 °C en fonction des politiques publiques.

Quant au budget des émissions de gaz à effet de serre, il sera épuisé dès 2030 si nous poursuivons ce rythme, notamment si nous ne réduisons pas notre consommation énergies fossiles et plus particulièrement de charbon dont la demande mondiale a atteint 8,53 milliards de tonnes cette année – du jamais-vu –, a annoncé, vendredi 15 décembre 2023, l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

C'est la raison pour laquelle, avec le Groupe AGRICA, nous souhaitons poursuivre notre engagement et l'accélérer, afin de prendre part à un avenir durable.

C'est avec ce volontarisme que notre société de gestion a poursuivi ses démarches d'engagement à travers différentes initiatives :

- l'ouverture à de nouveaux investisseurs du fonds Euro Responsable. Fonds de partage article 8 SFDR avec une thématique santé et environnement ;
- la poursuite de notre engagement à impact sociétal via notre gamme de 9 fonds de partage ouverts et FCPE soutenant 2 organisations tournées vers la santé partout sur les territoires ;
- le renforcement de notre approche propriétaire à travers le suivi de nouveaux indicateurs sur le climat ;

- la consultation des agences proposant des recherches en matière de biodiversité en vue de la réalisation d'une évaluation indépendante des investissements et la mise en place d'un suivi ;
- la poursuite d'ateliers et de formations ESG auprès de nos partenaires et administrateurs ;
- des travaux juridiques avec des cabinets externes afin de s'assurer des bonnes pratiques ;
- l'actualisation de notre politique de vote ;
- une démarche d'engagement suivi sur le climat et initiée sur la biodiversité dans le cadre d'un dialogue renforcé avec les sociétés de gestion partenaires et les entreprises faisant l'objet d'investissements ;
- des échanges nourris avec nos parties prenantes : AFG notre association de place, les PRI dans le cadre des reportings annuels Groupe et accueilli dans le cadre de leurs travaux sur les reportings, le Forum de l'investissement responsable en vue de notre adhésion en 2024, Reclaim finance sur les énergies fossiles ou notre participation comme chaque année à l'événement "Time to change", qui réunit le plus grand nombre d'investisseurs afin d'échanger sur les solutions ESG et climat.

AGRICA ÉPARGNE publiera en juin 2024 sur son site internet www.agricaepargne.com la 3^e édition de son rapport article 29 relatif à la loi énergie climat de 2019, présentant sa politique ESG et climat sur l'exercice 2023. ●

>>> NOS CHIFFRES CLÉS

- **100 % de nos investissements** sont sous prisme ESG et plus particulièrement 3 de nos fonds promeuvent des caractéristiques ESG et climat.
- **100 % de nos encours** font chaque année l'objet d'un audit indépendant sur le plan ESG et climat.
- **100 % de nos fonds ouverts** sont agréés fonds de partage (soit 13 % de nos investissements totaux).
- **100 % de notre gestion action en directe** est sous caractéristiques ESG, classification SFDR article 8 (soit 15 % de nos investissements totaux).
- **100 % de nos fonds en multigestion** sont sous prime ESG via une due diligence ESG avec questionnaire qualitatif et transposition des investissements ligne à ligne (soit 85 % de nos investissements totaux).

	Encours en M€	%
Encours sous suivi ESG et climat	2 771	100
Gestion avec des caractéristiques ESG : FIA actions zone euro en direct	419	15
Sous prisme ESG et climat par due diligence : Mandat et FIA allocation tactique, FIA actions zone euro en multigestion, FCPE	2 352	85
Étude réalisée sur les encours au 31/12/2021		
Résultats de l'audit indépendant mené par l'agence Moody's ESG (Ex-Vigeo Eiris) sur l'ensemble des encours AGRICA ÉPARGNE	2 771	
Performance ESG *	Avancée	
Performance de transition énergétique *	Avancée	
Grade de l'empreinte carbone moyenne (tCO ₂ eq)	C	

* Échelles de notation.

Empreinte carbone : (tCO₂ eq)

A Modérée

B Significative

C Élevée

D Intense

Performance ESG et de transition énergétique

++ Avancée

+ Robuste

■ Limitée

■ Faible



Florence BIHOUR-FRÉZAL
DIRECTRICE
DE LA STRATÉGIE ESG, DES OPÉRATIONS
COMMERCIALES ET DE LA COMMUNICATION
D'AGRICOLA ÉPARGNE

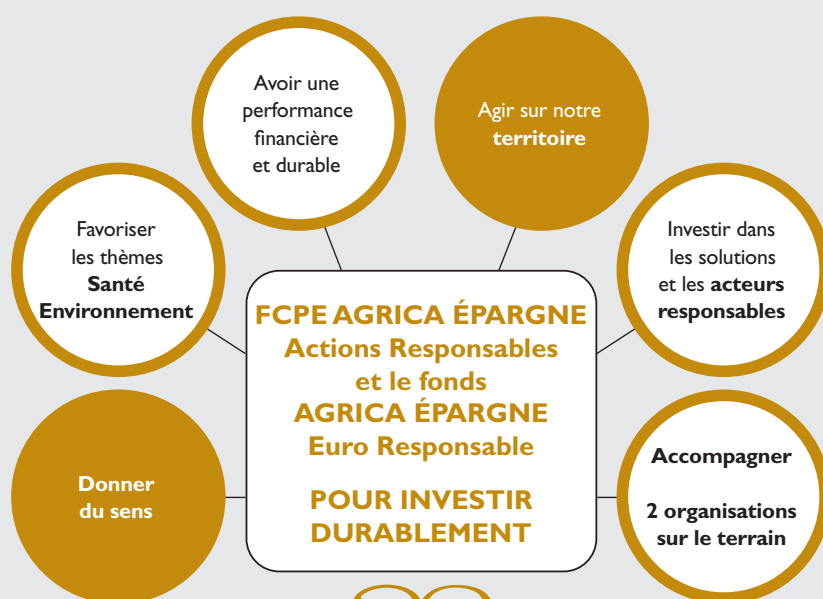
Depuis 2021, AGRICA ÉPARGNE a mené une campagne de transformation de sa gamme de fonds d'épargne salariale (FCPE) et de fonds institutionnel en fonds agréés fonds de partage par l'AMF. L'objectif poursuivi est que pour chaque euro investi AGRICA ÉPARGNE s'engage à reverser 3 à 10 % de ses frais de gestion à deux organisations à impacts Social et Santé au cœur de nos territoires : Siel Bleu et Clinattec. Cet engagement depuis trois ans nous a permis de contribuer activement à la lutte contre les maladies dégénératives auprès des malades et aidants, à hauteur de 238 000 €.



L'association **Siel Bleu** a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'**activité physique**.



Le **fonds de dotation de Clinattec** finance le développement de nouvelles technologies contre les **maladies neurodégénératives** telles que Parkinson, Alzheimer...



AGRICOLA ÉPARGNE
SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE



Épargne salariale et retraite, partage de sens et partage de valeurs

Les vertus de l'épargne salariale et retraite ne se comptent plus, entre favoriser la croissance des entreprises, partager la valeur, accompagner les salariés de façon indolore dans la constitution d'un patrimoine et financer l'avenir de nos économies (la transition écologique, l'innovation). Et si son succès grandissant ne se dément pas avec 397 200 entreprises équipées, il reste important de réduire les disparités d'équipement qui existent entre grandes et petites entreprises.

En effet, quand 80,4 % des salariés des entreprises comptant 500 personnes ou plus peuvent en profiter, seuls 18,9 % des employés des structures de moins de 50 salariés en bénéficient.

2023 sera peut-être le tournant, avec l'Accord national interprofessionnel du 10 février 2023 et sa traduction législative à travers la loi de partage de la valeur du 29 novembre 2023, en généralisant le partage de la valeur aux TPE et PME favorisant ainsi l'accès aux dispositifs de l'épargne salariale et retraite auprès du plus grand nombre de salariés.



Cette nouvelle réglementation vient renforcer notre conviction que ses dispositifs sont les meilleurs outils sur le plan fiscal, social et économique mis à disposition de l'entreprise, de ses dirigeants pour favoriser la croissance de l'entreprise tout en embarquant les salariés dans sa stratégie. Mais elle est aussi un superbe outil sur le plan de la RSE tant au niveau social, pour favoriser le dialogue social, le partage de la valeur, la fidélisation/le recrutement des collaborateurs, qu'au niveau environnemental lorsque l'entreprise embarque dans son accord d'intéressement

Depuis 2004, forte de l'expertise du Groupe dans l'accompagnement et le service auprès des entreprises, notamment de petite taille, AGRICA ÉPARGNE a su, en complémentarité des garanties de protection sociale offertes par le Groupe AGRICA, développer dans le respect du dialogue social des offres d'épargne salariale et retraite répondant aux besoins des entreprises en recherche de solutions visant le partage de la valeur, le partage de sens, la motivation et la fidélisation des collaborateurs.

Ces solutions s'inscrivent également dans le cadre d'une gestion patrimoniale de long terme, pour les entreprises qui font de la retraite un axe majeur de leur politique sociale.

Ces offres épargne salariale et retraite permettent aussi à ces dirigeants d'entreprise de disposer d'une option patrimoniale dans le cadre fiscal et social avantageux de l'épargne salariale.

des enjeux climatiques ou enfin de la gouvernance lorsqu'elle décide de mettre en place un plan d'actionnariat salarié.

Au cours de l'année 2023, AGRICA ÉPARGNE s'est inscrit dans cette dynamique de partage de valeur et partage de sens à travers notamment quatre programmes.

- **Pédagogique** : visant à démocratiser l'accès à l'épargne et sa compréhension auprès du plus grand nombre. Notamment via son soutien à la 7^e édition de la Semaine de l'épargne salariale, qui s'est tenue du 27 au 31 mars 2023, initiative de Place, lancée en 2017 par l'AMF, l'AFG, les directions générales du Travail et du Trésor, et La Finance pour tous, dans le cadre de la stratégie nationale d'éducation financière. Mais également via sa nouvelle lettre financière trimestrielle diffusée auprès de plus de 50 000 acteurs, qui vise à décrypter l'actualité financière, sociale et environnementale.
- **Accompagnement** : en plus de proposer des dispositifs de primes de participation, d'intéressement, d'abondement ou de prime de partage de la valeur qui viennent alimenter les PEE et PER, AGRICA ÉPARGNE vise à démocratiser l'accès à l'actionnariat salarié auprès des TPE et PME non cotées à travers un accompagnement sur mesure de l'initialisation du projet à sa concrétisation pour l'entreprise.
- **Digitale** : au-delà des simulateurs d'épargne salariale mis à disposition des salariés (simulateurs d'investissement et de profil épargnant) et des entreprises (simulateur de primes), AGRICA ÉPARGNE a travaillé à une simplification de la souscription à travers un dispositif digital clés en main.
- **Sens** : donner du sens à son placement, favoriser l'avenir et l'action au cœur des territoires, c'est l'objectif de la gamme de FCPE fonds de partage qu'AGRICA ÉPARGNE propose à ses épargnants. Pour chaque euro épargné sur ces FCPE, AGRICA ÉPARGNE s'est engagée à reverser 3 à 10 % de ses frais de gestion pour soutenir les associations Siel Bleu et Clinatoc. En 2023, ce sont 77 000 € qui ont été reversés pour accompagner leurs programmes de lutte contre la dépendance, les maladies dégénératives comme Parkinson, Alzheimer, le diabète...

En 2023, l'encours des fonds gérés et distribués en épargne salariale et en retraite assurantielle a atteint 316,246 millions d'euros.

Les encours

(Exprimés en K€)	2023	2022	2021
AGRICA ÉPARGNE Obligataire	11 397	9 975	10 014
AGRICA ÉPARGNE Défensif	36 228	34 167	37 230
AGRICA ÉPARGNE Équilibre	32 675	28 112	29 476
AGRICA ÉPARGNE Dynamique	24 159	20 182	20 808
AGRICA ÉPARGNE Long Terme	5 503	4 095	3 923
AGRICA ÉPARGNE Actions Responsables	2 659	1 355	62
AGRICA Obligataire Long Terme	28 384	4 870	-
AGRICA Convictions Long Terme	134 723	17 397	-
TOTAL	275 728	120 152	101 514

De plus, AGRICA ÉPARGNE distribue également quatre fonds d'épargne salariale et retraite d'Amundi (Groupe Crédit Agricole), dont l'encours s'élève au 31 décembre 2023 à **40,518 millions d'euros répartis comme suit** :

- 27 329 K€ pour Amundi 3 mois ESR,
- 11 972 K€ pour Amundi Label Équilibre Solidaire ESR,
- 1 159 K€ pour Amundi Label Harmonie Solidaire ESR,
- 58 K€ pour Amundi Protect 90 ESR.

L'encours global s'élève à 316,246 millions d'euros, soit un doublement par rapport à 2022.

»» ZOOM ÉPARGNE RETRAITE PER ASSURANTIEL CCPMA

AGRICA ÉPARGNE met son expertise au service de l'assurance retraite des 5 000 entreprises clientes et des plus de 300 000 cotisants du régime CCPMA Prévoyance.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, AGRICA ÉPARGNE a construit aux bénéfices du Groupe AGRICA et plus spécifiquement des salariés cotisants au régime de la CCPMA Prévoyance une offre financière en unités de compte venant compléter le fonds en euros dans le cadre du Plan Épargne Retraite CCPMA. Dans ces conditions, l'ensemble de la gamme FCPE d'AGRICA ÉPARGNE a été modifié afin d'accueillir la "part assureur" et a été augmenté de deux nouveaux fonds développés en partenariat avec Amundi AM et dont AGRICA ÉPARGNE assure la gestion par délégation.

Les principaux indicateurs du PER Assurantiel de l'exercice 2023

Au 31 décembre 2023, l'encours sur les fonds en unités de compte proposés par AGRICA ÉPARGNE s'élevait à 170,829 millions d'euros au profit de plus de 306 000 salariés cotisants qui se sont saisis de cette possibilité à travers la gestion libre et/ou pilotée.



Patrick LEROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Véritable dispositif gagnant-gagnant, pour l'entreprise, le salarié, le dirigeant, l'épargne salariale et retraite est aussi un levier pour financer l'avenir de nos économies et des jeunes générations. En embarquant les entreprises de moins de 50 salariés, la loi de partage de la valeur sera un accélérateur de croissance globale.

»» ZOOM ÉPARGNE SALARIALE ET RETRAITE

Les principaux indicateurs de l'épargne salariale et retraite de l'exercice 2023

Malgré une année 2023 marquée par une actualité financière et géopolitique terrible, AGRICA ÉPARGNE a enregistré des résultats satisfaisants se traduisant par :

- une année de croissance de la collecte brute qui dépasse son plus haut niveau pour s'établir à 24,4 millions d'euros (+7 % par rapport à 2022) ;
- une collecte de fin d'année en léger recul avec 2022 ;
- des rachats en progression de 10 % par rapport à l'année 2022 ;
- une collecte nette qui affiche une progression de 4 % par rapport à 2022 ;
- un encours qui s'établit au 31 décembre 2023 à 145,248 millions d'euros en progression de 16,2 % par rapport à l'année 2022 en raison de la collecte et d'un effet marché favorable (contre 15,7 % sur le plan national*).

* Source AFG mars 2024 : les encours épargne salariale et retraite au 31 décembre 2023 relèvent une légère hausse de 15,7 % sur un an.

La collecte

La collecte brute au 31 décembre 2023 s'élève à 24,44 millions d'euros, soit une croissance de près de 7 % par rapport à 2022.

Collecte brute 2019	22,44 M€
Collecte brute 2020	15,99 M€
Collecte brute 2021	19,93 M€
Collecte brute 2022	22,84 M€
Collecte brute 2023	24,44 M€

L'ACTIVITÉ ÉPARGNE SALARIALE ET RETRAITE

La collecte nette au 31 décembre 2023 s'établit à 11,32 millions d'euros, soit une progression de 7 % par rapport à 2022. Cette progression est essentiellement liée à une collecte soutenue et des rachats contenus.

Collecte nette 2019	3,12 M€
Collecte nette 2020	7,71 M€
Collecte nette 2021	8,58 M€
Collecte nette 2022	10,89 M€
Collecte nette 2023	11,32 M€

Les dispositifs d'épargne retraite d'AGRIC A ÉPARGNE

• Les encours d'épargne retraite

Nos encours sur les dispositifs d'épargne retraite ont progressé de +19,3 % et représentent 29 % de l'encours global.

Les statistiques AFG sur les encours épargne retraite au 31/12/2023 relèvent une hausse de 16,9 % sur un an*.

En effet, la part des offres retraite d'AGRIC A ÉPARGNE représente :

- 29 % des encours (contre 15,8 % selon les statistiques AFG),
- 27 % de la collecte brute.

* Voir source AFG mars 2024 : Association française de la gestion financière, dont relève AGRIC A ÉPARGNE.

Progression du nombre de dispositifs Retraite

Épargne Retraite 2019	703	14,3 %
Épargne Retraite 2020	748	6,4 %
Épargne Retraite 2021	884	18,0 %
Épargne Retraite 2022	969	9,6 %
Épargne Retraite 2023	1030	6,3 %

Dispositifs installés en encours

Épargne retraite	28,6 % de l'encours
Épargne salariale	71,4 % de l'encours

La Gestion pilotée

100 % de l'offre Retraite AGRIC A ÉPARGNE propose la possibilité d'une gestion pilotée qui consiste à adapter progressivement, au sein d'une grille d'allocation, la répartition des placements en fonction du temps restant à courir jusqu'à la date estimée du départ à la retraite. Dans son offre d'épargne retraite, AGRIC A ÉPARGNE propose trois profils d'allocation : prudent, équilibre ou dynamique.

Sur nos encours en épargne retraite, 17 % sont en gestion pilotée :

Gestion libre Épargne Retraite	83 %
Gestion pilotée Épargne Retraite	17 %*

* Les statistiques AFG sur les encours épargne retraite au 31/12/2023 relèvent que les encours de la gestion pilotée représentent plus du tiers des encours d'épargne retraite (37,8 % en progression de 1,3 point par rapport à 2022).

Entreprises clientes

Le nombre d'entreprises clientes a progressé sur un an de 6 %.

Épargnants

Sur les plus de 35 000 salariés clients, 22 296 disposent d'un compte d'épargne salariale ou retraite contre 20 944 en 2022, soit une progression de 6,5 %.

→ Perspectives commerciales épargne salariale et retraite 2024

Les projections 2024 ont été adoptées par l'Assemblée des associés, qui s'est tenue le 13 décembre 2023.

• Épargne retraite PER Assurantiel CCPMA

Les unités de compte d'AGRIC A ÉPARGNE recevront en 2024 une partie : des flux de cotisations obligatoires annuelles, des flux de cotisations individuelles et des flux 2023. Les unités de compte seront complétées par un nouveau fonds permettant de satisfaire la loi sur le partage de la valeur et l'intégration d'un fonds maître ou nourricier labélisé.

• Épargne salariale et retraite

Il est estimé une collecte brute de 22 millions d'euros.

Dans ce cadre, les encours d'épargne salariale d'AGRIC A ÉPARGNE devraient se situer à 157 millions d'euros.

• Pour la réalisation des objectifs d'épargne salariale et retraite, les actions suivantes ont été envisagées :

- Nous nous inscrirons activement dans des campagnes de communication multi-supports visant la promotion des avantages sociaux et fiscaux de l'épargne salariale et retraite en ligne avec l'action des pouvoirs publics pour les dispositifs de primes de participation, d'intéressement, de partage de la valeur ou d'abondement et notamment auprès des entreprises de moins de 50 salariés.

- Nous serons également aux côtés des TPE et PME qui souhaiteront déployer l'actionnariat salarié, un dispositif encore trop méconnu des plus petites entreprises. Longtemps réservé aux salariés de grands groupes cotés en Bourse, l'actionnariat salarié devient de plus en plus une réalité pour les entreprises non cotées. Alors que seules 9 %

d'entre elles y avaient recours en 2021, la tendance va s'affirmer dans les années à venir, sous l'impulsion notamment de la loi sur le partage de la valeur.

- Nous nous appuierons enfin sur les partenaires sociaux et accompagnerons les branches professionnelles qui ont pour objectif d'ouvrir une négociation à ce sujet avant le 30 juin 2024.

- Des campagnes d'information et de collecte seront réalisées à destination des chefs d'entreprise, des directions des ressources humaines et des salariés.

- Nous serons comme toujours présents au cœur des territoires pour accompagner toutes les entreprises et branches professionnelles qui souhaiteraient profiter des avantages de l'épargne salariale et retraite.

Le compte de résultat ainsi que le bilan font l'objet d'une annexe au présent rapport.

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.



ANALYSE SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE 2023

- **Le chiffre d'affaires** d'AGRIC A ÉPARGNE au 31/12/2023 s'est élevé à 4 618 K€ contre 4 013 K€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de 15 %.

Le chiffre d'affaires se compose des activités suivantes :

- **L'activité gestion d'actifs** : a généré globalement un chiffre d'affaires de 2 623 K€, en augmentation de 28 % par rapport à l'exercice précédent, et ce du fait de l'effet marché supérieur à +15 % pour les actions et à de la collecte positive de l'ordre de 150 M€ sur nos fonds en multigestion et en gestion actions en direct. Sur cette activité, l'encours géré s'élève à 2,5 MDS à la clôture de l'exercice, soit une croissance de 21 % par rapport à l'exercice précédent.
- **L'activité investissement responsable** : a généré un chiffre d'affaires de 496 K€ conforme aux conditions tarifaires des contrats de prestations. En effet, cette activité s'exerce auprès du Groupe AGRICA et de l'Alliance professionnelle Retraite par des contrats de prestations de conseil en investissement responsable sur l'ensemble de leur gestion d'actifs.
- **L'activité épargne salariale** : a généré un chiffre d'affaires de 1 147 K€ en progression de 7 % par rapport à l'exercice précédent, conséquence notamment d'une croissance de la collecte, de transferts gagnants significatifs et de l'effet marché. Sur cette activité, l'encours géré s'élève à 112 621 K€ à la clôture de l'exercice, soit une croissance de 20 % par rapport à l'exercice précédent.
- **L'activité retraite supplémentaire obligatoire** : a généré un chiffre d'affaires de 353 K€. Initiée en juillet 2022, la gestion des flux vers les UC de ce régime de retraite supplémentaire obligatoire s'est déployée progressivement sur cet exercice. Sur cette activité, l'encours géré s'élève à 163 107 K€ à la clôture de l'exercice, soit une croissance de 633 % par rapport à l'exercice précédent.

Au regard du budget : le chiffre d'affaires 2023 est légèrement supérieur par rapport au budget de l'exercice (4 548 K€), il atteint un taux de réalisation de 102 %.

- **Les charges variables sur chiffre d'affaires** se sont élevées à 759 K€ contre 330 K€ sur l'exercice précédent. Ces charges sont directement liées au volume d'activité de l'entreprise et donc en corrélation avec le chiffre d'affaires réalisé.

Au regard du budget : les charges variables 2023 sont inférieures de 19 % par rapport au budget de l'exercice (938 K€).

- **Les charges de personnel** se sont élevées à 2 211 K€ avec bonus salarial contre 1 966 K€ sur l'exercice précédent soit une hausse de 12 % conséquence principalement du renforcement de moyens humains en expertise métier, de charges liées à des départs de collaborateurs et de la politique salariale en année pleine.

Au regard du budget : les charges de personnel sont supérieures de 6 % par rapport au budget de l'exercice (2 002 K€ + 95 K€ de bonus).

- **Les frais généraux** couvrent majoritairement des charges incompressibles nécessaires à la réalisation de nos activités. Ils se sont élevés à 1 330 K€ contre 1 215 K€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de 9 % conséquence, notamment :
 - de prestations de communication,
 - de prestations de conseil sur l'activité ESG,
 - de l'acquisition de nouvelles licences et d'outils d'informations financières,
 - de la mise en place d'outils de cybersécurité.

Au regard du budget : les frais généraux sont supérieurs de 19 % par rapport au budget de l'exercice (1 113 K€).

- **Le résultat d'exploitation** s'élève à 227 K€ contre 424 K€ sur l'exercice précédent, soit une baisse de 46 %.

- **Le résultat net** s'élève à 241 K€ contre 345 K€ sur l'exercice précédent, soit une baisse de 30 %.

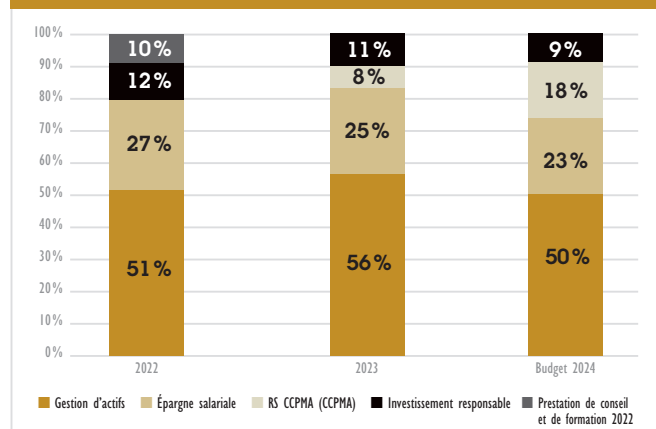
Au regard du budget, le résultat net – après variable – est inférieur de 6 % par rapport au budget de l'exercice (257 K€ après variable).

À la clôture de l'exercice, les **capitaux propres** de la société s'élèvent à 4 846 K€.

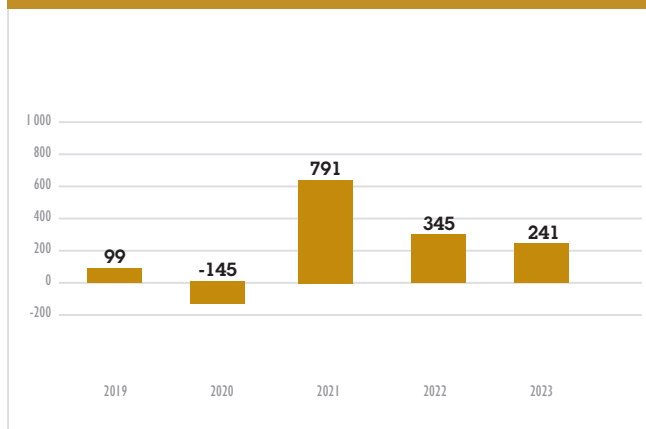
ARRÊTÉ 2023

(Exprimés en €)	Arrêté au 31/12/2022	Budget 2023	Arrêté au 31/12/2023	R2023 / R2022	R2023 / BR2023
Gestion d'actifs	2 046 093	2 304 158	2 623 442	28,22 %	113,86 %
Épargne salariale et retraite	1 067 215	1 090 000	1 146 880	7,46 %	113,86 %
RS CCPMA	1 8985	657 000	353 523	1 762,12 %	53,81 %
Prestation de conseil en investissement responsable	497 123	485 000	494 695	-0,49 %	102 %
Prestation de conseil réglementaire	384 025	12 000	-	-100 %	0,00 %
TOTAL PRODUITS	4 013 441	4 548 158	4 618 540	15,08 %	101,55 %
Redistribution fonds de partage	6 765 4	131 500	123 274	82,21 %	93,74 %
Rétrocession CCPMA / Amundi	-	466 450	276 772		59,34 %
Rétrocession distributeur (TPM)	-	10 000	-		0,00 %
Rémunération du réseau	330 272	320 000	353 502	7,03 %	110,47 %
Exonérations tarifaires de tenue de compte et autres remises	-	6 7821	6 000	-108,85 %	60,00 %
Charges variables sur chiffre d'affaires	330 105	937 950	759 547	130,09 %	80,98 %
Marge sur coût variable	3 683 337	3 610 208	3 858 993	4,77 %	106,89 %
Charges de personnel	1 966 104	2 001 919	2 211 452	12,48 %	110,47 %
Frais généraux	1 214 908	1 112 605	1 330 123	9,48 %	119,55 %
Dotations aux amortissements et provisions IFC/IFC versés	78 668	58 250	90 117	14,55 %	154,71 %
Charges de fonctionnement	3 259 681	3 172 773	3 631 692	11,41 %	114,46 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	423 656	437 435	227 300	-46,35 %	51,96 %
Résultat financier	39 579	-	94 037	137,59 %	-
Résultat courant avant impôt	463 236	437 435	321 338	-30,63 %	73,46 %
Résultat exceptionnel	-	-	141		-
Impôt sur les sociétés	118 282	109 359	79 911	-32,44 %	73,07 %
RÉSULTAT NET	344 954	328 076	241 286	-30,05 %	73,55 %
RÉSULTAT NET APRÈS VARIABLE	-	256 826	241 286		93,95 %

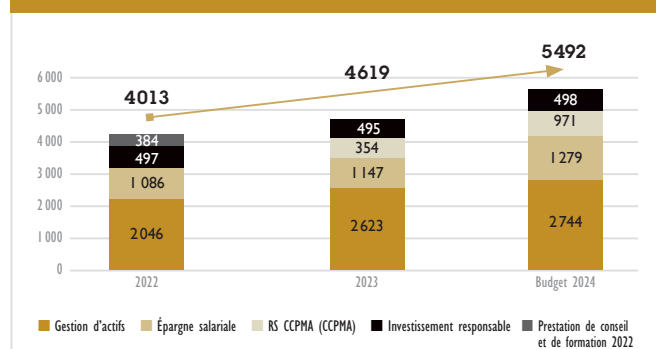
Répartition du CA AGRICA ÉPARGNE 2023



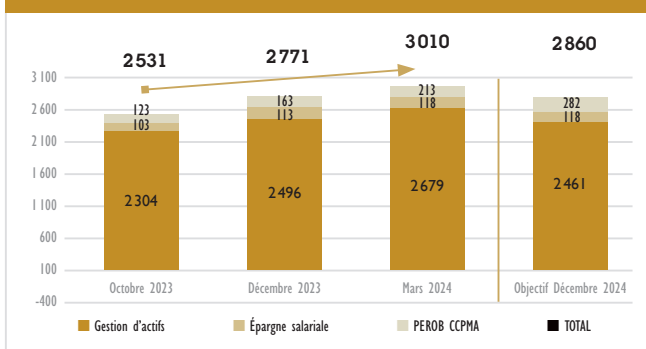
Résultat net (exprimés en K€)



Évolution du CA AGRICA ÉPARGNE



Évolution des encours



>>> INFORMATIONS LÉGALES SUR L'EXERCICE 2023

Il est précisé que la société :

- n'a pas effectué d'activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce concernant la prévention des risques technologiques ;
- n'a pas de filiales, ni de prises de participations au cours de l'exercice 2023 ;
- n'a eu aucune dépense non déductible fiscalement ;
- n'a pas racheté ses propres actions au cours de l'exercice.

Informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients

	Article D. 441 I.1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.1 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus à 30 jours	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus à 30 jours	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		16	8		5	29		1			3	4
Montant total des factures concernées (TTC)		41 176	20 371		-2 665	58 881		-1 800			156	-1 644
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)		69,93	34,60		-4,53	100						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)								-0,04			0,00	-0,04
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	NÉANT						NÉANT					
(C) Délais de paiement des références utilisées (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-I du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	NÉANT						NÉANT					

>>> DISTRIBUTION DE DIVIDENDES SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES

Sur les résultats 2020	Sur les résultats 2021	Sur les résultats 2022
0 €	600 000 €	300 000 €
CPCEA : 0 €	CPCEA : 150 000 €	CPCEA : 75 000 €
AGRI PRÉVOYANCE : 0 €	AGRI PRÉVOYANCE : 150 000 €	AGRI PRÉVOYANCE : 75 000 €
CCPMA PRÉVOYANCE : 0 €	CCPMA PRÉVOYANCE : 300 000 €	CCPMA PRÉVOYANCE : 150 000 €

>>> ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE : RAS.

>>> PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2024

Le budget prévisionnel 2024 d'AGRICA ÉPARGNE a été adopté par l'Assemblée des associés du 13 décembre 2023.

Les hypothèses budgétaires 2024 font état :

- d'un **chiffre d'affaires** prévisionnel de 5 492 K€ ;

- de **charges de fonctionnement** (charges d'exploitation hors charges variables) de 3 507 K€ ;
- d'un **résultat d'exploitation** de 602 K€ ;
- d'un **résultat net positif** d'environ 537 K€.

LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conventions réglementées adoptées sur exercice 2023

Néant.

Conventions réglementées signées ou réactualisées sur exercices précédents

Au regard des dispositions de l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, il convient

d'indiquer que le contrat de travail du dirigeant effectif mandataire social d'AGRIC A ÉPARGNE est qualifié de convention réglementée.

Il s'agit du contrat de travail de M. Patrick LEROY, lequel a donné lieu à l'établissement d'un rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur leur exécution sur l'exercice 2023.

Date d'arrêté	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
• Capital social	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
• Nombre d'actions	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
- ordinaires	-	-	-	-	-
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
• Nombre maximal d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	-	-	-	-	-
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS					
• Chiffre d'affaires hors taxes	4 618 540	4 013 442	4 052 777	3 070 242	2 884 313
• Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	411 314	541 904	1 083 605	(134 918)	190 926
• Impôts sur les bénéfices	79 911	118 282	241 550	0	38 733
• Participation des salariés					
• Dot. amortissements et provisions	90 117	78 668	51 049	10 070	53 337
• Résultat net	241 286	344 954	791 006	-144 988	98 856
• Résultat distribué	240 000	300 000	600 000	0	0
RÉSULTAT PAR ACTION					
• Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements et provisions	2,2094	2,8241	5,6137	-0,8995	1,0146
• Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1,6086	2,2997	5,2734	-0,9666	0,6590
• Dividende attribué	1,60	2	4	0	0,00
PERSONNEL					
• Effectif moyen des salariés	13	14	13	11	11
• Masse salariale	1 344 103	1 201 588	1 084 943	1 316 321	973 998
• Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	818 550	722 059	599 144	490 550	557 884

LES RÉSOLUTIONS

I Approbation des comptes 2023

« L'Assemblée des associés, après avoir entendu les rapports du Président et du Commissaire aux Comptes, approuve tels qu'ils ont été présentés :

- ces rapports,
- le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Elle donne au Président quitus de sa gestion. »

II Affectation du résultat

« L'Assemblée des associés, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat distribuable de 1 545 918 €

- composé du report à nouveau antérieurement créditeur de 1 304 632 € ;
- augmenté du résultat de l'exercice de 241 286 € ;

de la façon suivante :

- à la distribution aux associés d'un dividende de 1,6 € par action, soit pour les 150 000 actions composant le capital un dividende total de 240 000 €.

Le dividende sera mis en paiement au plus tard au 1^{er} septembre 2024 ;

- le solde en totalité en report à nouveau ainsi porté à : 1 305 918 €.

Le dividende attribué aux associés, personnes morales, n'est pas éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts.

L'Assemblée des associés prend acte de ce que le montant des dividendes mis en distribution, au titre des années précédentes, a été le suivant :

Exercice 2020 : 0,00 €

Exercice 2021 : 4,00 €

Exercice 2022 : 2,00 €

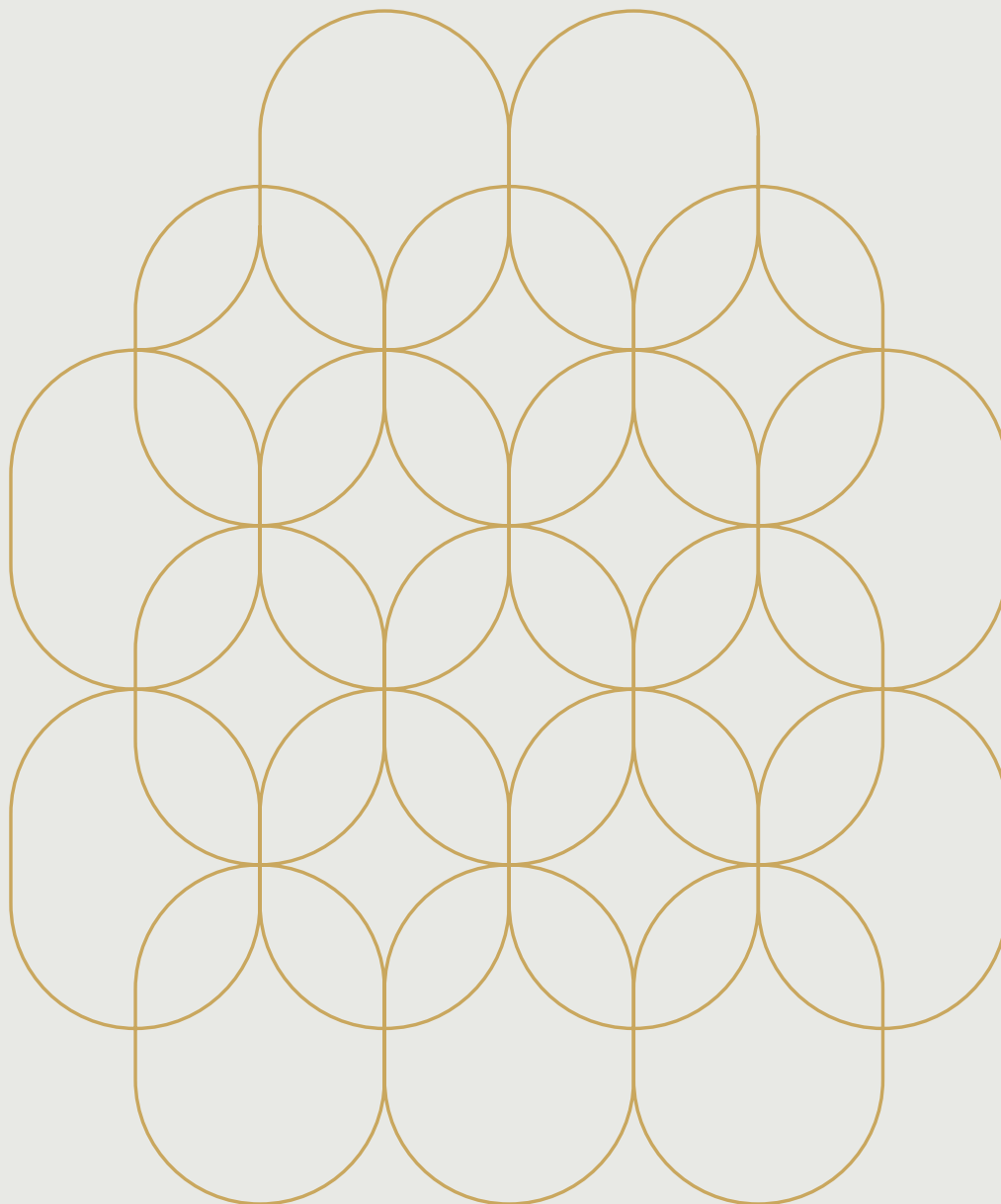
L'Assemblée des associés prend acte que les comptes de l'exercice ne comportent pas de dépenses et charges, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts. »

III Approbation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes

« L'Assemblée des associés, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 21 des statuts et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport. »

IV Pouvoirs pour les formalités

« L'Assemblée des associés donne tous pouvoirs à Monsieur Patrick LEROY à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité ou de dépôt et de signer tous actes afférents aux décisions ci-dessus adoptées. »



SUIVEZ L'ACTUALITÉ D'AGRICA ÉPARGNE
www.agricaepargne.com

Ce document et son annexe s'inscrivent dans le cadre de l'établissement et de la présentation des comptes sociaux d'AGRICA ÉPARGNE et ne constituent en aucun cas une offre d'achat ou une sollicitation de vente.

Ils ne peuvent être assimilés à un conseil en investissement.

Après l'approbation des comptes sociaux par les associés et conformément aux dispositions légales et réglementaires, les documents sus-évoqués feront l'objet de formalités de publicité.